



REGLEMENT DU TDA® 2022

Article 1 - Organisateurs

L'épreuve TDA® « Trail des 2 Amants » est organisée par l'Association TRAIL DES 2 AMANTS.

Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions se feront UNIQUEMENT par internet par le biais du site Njuko®.

Seuls les dossiers complets (mail de validation envoyé par l'organisation) seront pris en compte et validés, si un des éléments est manquant, l'inscription sera rejetée, et supprimée au 1^{er} avril.

COUREUR INSCRIT = PORTEUR DE SON DOSSARD

La clôture des inscriptions, si pas complètes, se fera à la date indiquée sur la plateforme d'inscription en ligne de l'événement.

AUCUNE INSCRIPTION ET AUCUNE PRÉSENTATION DE DOCUMENT SUR PLACE NE SERONT ACCEPTÉES

Article 3 – Dossard (modification possible en fonction des mesures sanitaires)

Le retrait des dossards s'effectue (**présentation d'une pièce d'identité OBLIGATOIRE et de la carte de retrait**) :

- La semaine précédent l'événement chez notre partenaire (en étude)
- Le samedi précédent l'événement de 14h00 à 18h00, au Stade Municipal de Pitres (27590).
- Le jour de la course, à partir de 7h00 jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course concernée.
- **Pas de retrait de dossard le dimanche pour le Maxi'TDA 85km.**

Au-delà du délai des 15 minutes avant le départ, aucune remise de dossards ne sera faite, et le participant perdra son inscription et son règlement.

Article 4 – Les Courses

L'organisation regroupe 6 épreuves chronométrées :

• Samedi :

- Noc'TDA :** Nocturne de 17km, limité à 300 participants.
Nordik'TDA : Marche Nordique de 16km, limité à 100 participants

• Dimanche :

- Maxi'TDA :** Trail de 85km, limité à 300 participants,
Gran'TDA : Trail de 55km, limité à 500 participants,
Aventur'TDA : Trail de 25km, limité à 500 participants,
Découv'TDA : Trail de 15km, limité à 400 participants,

Aucun transfert de course ne sera fait.

Par respect pour l'Environnement, le participant a l'obligation de suivre le tracé de sa course.

TRAIL DES 2 AMANTS – 15 rue de Rouen 27590 Pitres



Article 5 – Les Tarifs

Épreuves	Jusqu'à la date de clôture
Maxi'TDA	60.00€
Gran'TDA	35.00€
Aventur'TDA	25.00€
Découv'TDA	15.00€
Nordik'TDA	15.00€
Noc'TDA	17.00€

Article 6 – Les Ravitaillements (modification possible en fonction des mesures sanitaires)

Ses courses sont en semi-autosuffisance avec 1 ravitaillement sur le Aventur'TDA, 3 pour le Gran'TDA et 5 pour le Maxi'TDA, les autres parcours (Découv'TDA, Nordik'TDA et Noc'TDA) ont uniquement le ravitaillement d'arrivée. Le coureur gère sa course en portant son propre ravitaillement. Les ravitaillements personnels sont autorisés et conseillés (poche à eau avec au minimum 0.5 litre entre chaque ravitaillement, barres énergétiques, ...).

AUCUN CONTENANT NE SERA MIS A DISPOSITION, PREVOIR LE SIEN.

Par respect pour l'Environnement, tout concurrent pris en train de jeter sur le parcours, ou ses alentours, ces emballages, poubelles ou autres détritux sera immédiatement disqualifié.

Article 7.1 – Les Horaires

Les départs et arrivées se font sur le Stade Municipal de Pitres, les horaires de départs sont :

- Maxi'TDA : 5h00
- Gran'TDA : 8h00
- Aventur'TDA : 8h30
- Découv'TDA : 9h00
- **Noc'TDA : 21h00 (Samedi)**
- **Nordik'TDA : 21h10 (Samedi)**



Article 7.2 – Barrière Horaire

Sur le parcours Maxi'TDA, une barrière horaire a été fixée :

- **PK 10 : 6h45**
- **PK 23 : 8h30**
- **PK 36 : 10h30**
- **PK 49 : 12h15**
- **PK 60 : 14h00 - itinéraire bis (+6h)**
- **PK 75 : 16h00 - itinéraire bis (+3h)**
- **ARRIVÉE : 17h30**

Sur le parcours Gran'TDA, une barrière horaire a été fixée :

- **PK 18 : 11h00**
- **PK 29 : 13h00**
- **PK 43 : 16h00 - itinéraire bis (+3h)**
- **ARRIVÉE : 17h30**

Passé ce délai, le signaleur de la Barrière Horaire (BH) relèvera votre numéro de dossard pour en informer la direction de course qui appliquera la pénalité de la BH concernée. Ensuite vous pourrez rejoindre la ligne d'arrivée en empruntant l'itinéraire bis, il faudra passer la ligne d'arrivée pour être ainsi classé avec la pénalité.

L'itinéraire bis est un **itinéraire écourté et sans difficulté** mis en place afin de vous permettre de rejoindre la ligne d'arrivée, celui-ci est **sous votre responsabilité**, et vous devrez respecter le code de la route et être prudent lors de votre évolution, **aucun signaleur n'est mis en place** sur cet itinéraire.

Vous devrez OBLIGATOIREMENT prendre l'itinéraire de retour hors-délai, en cas de refus, vous serez disqualifié et mis hors de course.

L'usage des bâtons est autorisé, mais sous la responsabilité du concurrent.

Article 8 - Assurance

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de la SMACL Assurances.

Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité, ainsi que pour les objets perdus ou dérobés. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi.

La sécurité des parcours est assurée par des antennes médicales et les signaleurs.

Article 9 - Sécurité

Plusieurs signaleurs sont postés sur les parcours, ainsi que des postes radios afin d'assurer la sécurité de chacun, en complément des signaleurs, des flèches sont mises le long du parcours pour indiquer les directions à prendre.

NORDIK'TDA et NOC'TDA : Des balisages réfléchissantes seront sur le parcours.



Article 10 - Réglementation

La **Nordik'TDA**, le Découv'TDA et **Noc'TDA** sont ouverts à tous, licenciés à un club ou non, **dans la limite où le participant aura au moins 18 ans dans l'année (fournir une autorisation parentale).**

Les Trails Aventur'TDA, Gran'TDA et Maxi'TDA sont ouverts à tous, licenciés à un club ou non, le participant devra **avoir au moins 20 ans le jour de la course.**

Le Marcheur s'engage à marcher, tout marcheur pris à courir sera disqualifié immédiatement.

Article 11 – Certificat médical ou Licence

Tous les coureurs attestent être en possession de l'original de leur licence ou certificat médical, et sera en mesure de le présenter au retrait de son dossard.

Lors de l'inscription, le participant fournira une photocopie de sa licence FFA (Licence Athlé Entreprise, Athlé Compétition, Athlé Running ou Pass Running délivré par FFA), en cours de validité, et pour les non-licenciés, un certificat médical, de moins d'un an le jour de la course, avec la mention OBLIGATOIRE* (art. L232-2 du Code du Sport)

Tous les dossiers d'inscription incomplets, au 10 jour avant la date de l'événement, seront annulés et aucun dossard ne sera attribué.

L'organisation n'est pas tenue responsable des éventuelles falsifications de certificats médicaux ou licence que le participant pourrait nous fournir, seul le participant est responsable de cet acte, et décharge l'organisation en cas de problème ou litige.

***« de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».**

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2019, les licences FFtri, FFCO, FFPM ne sont plus acceptées.

Article 12.1 – Annulation d'un participant

Par le biais de notre plateforme d'inscription en ligne, Njuko, une option Assurance Annulation Individuelle vous est proposée, au moment de votre inscription, et uniquement à ce moment. Si vous ne l'avez pas souscrit au moment de votre inscription, vous ne pourrez plus y souscrire.

Cette assurance vous couvre uniquement si vous êtes dans l'incapacité de participer à l'événement, et pas si l'événement est annulé ou reporté.

Cette assurance vous est proposée jusqu'à 5 jours avant la clôture, elle est perdue en cas de changement d'épreuve.

Seules les inscriptions avec assurance seront prises en compte en cas de demande.



Article 12.2 – Modification ou annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux, vent...), le départ peut être reporté ou annulé.

En cas d'annulation par arrêté préfectoral, ministériel ou autre autorité, ou de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité ou de pandémie, l'organisation se réserve le droit d'annuler, de reporter et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Dans ce cas, une date de report, sans limitation de temps, sera proposée avec report de toutes les inscriptions en cours. En cas d'indisponibilité à cette date, la plateforme Njuko® vous offre la possibilité de transférer votre dossard à une tierce personne, l'organisation n'est pas tenue responsable et ne pourra vous indemniser.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Article 13 – Contrôles

Des pointages seront effectués en plusieurs points du parcours.

Le dossard doit être apposé sur le devant du coureur en position haute dans son intégralité, le participant doit passer **qu'une seule fois l'arrivée**.

Une fois la ligne d'arrivée passée, le participant doit retirer son dossard, et remettre sa puce.

Si un participant passe 2 fois la ligne d'arrivée avec son dossard, il sera disqualifié.

Article 14 - Abandon

Le concurrent qui abandonnera la course, remettra impérativement son dossard, soit au poste de ravitaillement, soit à un signaleur/orienteur.

Il est formellement interdit de quitter la course sans en avertir un membre de l'organisation.

Article 15 – Couverture médiatiques, photographique, vidéo et audio

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Article 16 – Résultats et remise des prix

Remise des prix :

- Uniquement les 3 premiers hommes et femmes du classement par Scratch (Trails et Marche Nordique).



Pour les catégories, se référer au tableau de la réglementation de la Fédération (www.athle.fr)

Par respect pour l'Environnement, il est demandé de ne pas uriner dans la nature.

Le non-respect de ce règlement et de la charte éthique entraînera la disqualification immédiate du coureur.

***TOUT CONCURRENT, PAR SON INSCRIPTION,
RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT***



CHARTRE ÉTHIQUE

En participant au TRAIL DES 2 AMANTS®

Vous prenez l'engagement de :

Respecter la nature

- Ne rien jeter au sol, respecter la flore, la faune.
- Respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs, ce qui engage à ne pas couper les sentiers afin de préserver le site traversé.
- Respecter le tri des déchets au niveau des zones de ravitaillements.
- Privilégier le co-voiturage pour vos déplacements avant et après l'épreuve.
- Vous engager à réduire votre impact sur l'environnement à travers des gestes simples et concrets du quotidien.

Respecter les personnes

- Ne pas tricher, ni avant, ni pendant, ni après la course.
- Ne pas céder votre dossard à une autre personne sous peine d'exclusion définitive à toutes les épreuves organisées et partenaire de l'association.
- N'utiliser aucune substance dopante.
- Respecter autrui, qu'il s'agisse des autres coureurs, de bénévoles mais aussi des spectateurs que vous ne manquerez pas de croiser durant votre épreuve.
Pour tous, le TRAIL DES 2 AMANTS® doit être un moment festif.
- Explorer ses limites dans le respect de soi-même, en gardant en mémoire la devise de Pierre de Coubertin

« L'essentiel n'est pas de gagner mais de participer ».

Respecter les valeurs de solidarité

- Venir en aide à toute personne en situation dangereuse, ou en difficulté.